

MEMORANDUM DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

Réunis en Assises nationales les 27 et 28 Mai a Dakar sur les politiques économiques et sociales du Sénégal, les organisations de la société civile adressent le Mémoire suivant à Me Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal.

Face à la dégradation accélérée des conditions de vie des Sénégalais, particulièrement des couches populaires et des segments vulnérables, les organisations de la société civile (OSC) mettent en garde le Chef de l'Etat et son Gouvernement contre les effets désastreux des politiques économiques et sociales, particulièrement les politiques néo-libérales, mises en œuvre depuis plusieurs décennies au Sénégal.

Les politiques néo-libérales qui accompagnent l'ajustement sont caractérisées par l'affaiblissement de l'Etat et son « désengagement » dans la gestion publique à travers des mesures inacceptables de libéralisation laissant libre cours aux « lois » du marché, aux privatisations mal conduites des sociétés d'Etat et des filières de production, à l'insuffisance des subventions de services de base dans un environnement international aux règles commerciales foncièrement injustes et unilatérales. Les effets adverses de ces politiques se sont soldés par une spirale inflationniste sans fin, le chômage à l'état endémique, et surtout, l'aggravation de la pauvreté au point où le Sénégal fait partie des 20 pays les plus pauvres du monde et a atteint un niveau d'endettement qui met en péril sa solvabilité vis-à-vis des investisseurs. Les OSC en tirent la conclusion, au même titre d'ailleurs que les institutions de Bretton Woods mais pour des raisons différentes, que les politiques d'ajustement structurel représentent un échec patent du néolibéralisme et de l'assistance au développement en général.

Les OSC ont passé en revue de manière exhaustive les raisons de cette situation et ont tenté de proposer des solutions alternatives dignes de considération.

Les OSC ont la conviction que la mise en œuvre du DSRP ne peut pas conduire aux changements souhaités, notamment à l'éradication de la pauvreté. De nombreuses lacunes ont été constatées dans ce document qui engage l'ensemble de la nation et devient le principal cadre de financement du développement qui se ramène pour l'essentiel à la lutte pour l'allègement de la pauvreté.

Ces lacunes sont détaillées dans l'ouvrage intitulé « Les hégémonismes en Afrique : les habits neufs de l'ajustement structurel ». Elles se ramènent pour l'essentiel aux points suivants :

Les scénarios envisagés tant du point de vue de la croissance que de l'accès aux capitaux ne paraissent pas réalistes et placent les exigences des centres de décision externes au-dessus des besoins internes d'épanouissement social et de prospérité économique du pays.

Le choix porté sur les exportations comme moteur de la croissance met en péril de manière durable les chances de notre pays de briser les chaînes de la monoculture arachidière et surtout de faire de l'agriculture le socle du développement autocentré, de la sécurité alimentaire et d'une économie créatrice d'emplois durables et non fictifs.

L'engagement pris par le Gouvernement du Sénégal de souscrire à la mise en œuvre d'un DSRP non valide par la quintessence de la société civile et de poursuivre la politique d'ajustement qui a échoué partout ailleurs et ici même aura comme conséquence l'aggravation de la pauvreté avec à la clé des souffrances indicibles pour la majorité des couches démunies du peuple sénégalais.

La politique fiscale proposée ne paraît pas rechercher une plus grande solidarité des plus riches envers les plus démunis, et il n'est pas une fois question de réduire le train de vie de l'Etat, notamment les dépenses somptueuses, quand est abordée la question des dépenses publiques.

Enfin, le Gouvernement du Sénégal ne donne aucun gage sérieux qu'il entend lutter efficacement et durablement contre la corruption. Les structures nouvelles ou anciennes ainsi que les lois en vigueur sont

inefficaces ou ignorées cependant que les politiques à courte vue omettent de punir les coupables de malversations et de crimes économiques, les audits ayant été oubliés dans les tiroirs contrairement aux engagements électoraux pris devant le peuple Sénégalais pour extirper cette gangrène de notre pays.

La cause fondamentale de l'aggravation de la pauvreté au Sénégal réside dans l'impossibilité faite aux populations de base d'avoir accès aux opportunités, aux services et aux ressources disponibles dans la justice sociale, l'équité et la transparence. Il convient donc, à cet égard, de changer fondamentalement la philosophie politique et l'orientation économique de l'action publique. Le fondement de tels changements pourrait se trouver dans l'application des dispositions suivantes :

1. Déclaration de patrimoine de tous les ministres et hauts cadres de l'administration avant leur nomination et au moment de quitter leur poste. Soumettre les nominations à l'examen d'une instance supérieure du pouvoir législatif (et/ou judiciaire, pour certains postes). Application des sanctions pénales et punition sévère du délit de détournement de deniers publics, particulièrement ceux révélés par les audits récents.
2. Contrôler plus efficacement les réceptacles publics de l'argent des contribuables et de l'Etat et transparence absolue des transactions étatiques en matière de travaux ou de services publics. Contrôle des dépenses et de l'action municipale et communale en coopération avec les OSC.
3. Réduire de façon vérifiable le train de vie dispendieux de l'Etat, en particulier, réduction des ministères, des conseillers de la Présidence de la République avec rang de ministre, des salaires et emoluments des présidents de conseil d'administration, postes souvent politiques et parasitaires qui pourraient au demeurant être réformés par un gouvernement un tant soit peu soucieux de justice et d'équité sociale.
4. Accorder un statut consultatif aux instances regroupées de la société civile sur une base indiscutable de transparence en vue d'un partenariat de vérité entre l'Etat et une société civile non instrumentalisée.
5. Discuter avec les élus de la nation et les organisations de la société civile de la lettre d'intention signée par le Gouvernement du Sénégal et le Fonds Monétaire International et des engagements que prend le Gouvernement avec la Banque Mondiale, notamment en matière de remboursement et d'échelonnement des dettes contractées au nom du peuple sénégalais.
6. Procéder, en étroite coopération avec les OSC à l'audit de la dette extérieure sénégalaise et engager un vigoureux plaidoyer pour l'annulation effective et inconditionnelle de la dette extérieure africaine et sénégalaise, en particulier.
7. Garantir légalement et constitutionnellement l'accès de tous, sans discrimination, à l'information sur les décisions administratives et gouvernementales publiques, à l'exception de celles qui relèvent de la sécurité publique et de la défense nationale dans les conditions définies par la loi.
8. Supprimer les fonds politiques et secrets de l'Assemblée Nationale et de la Présidence de la République et régulariser de façon consensuelle l'accès des partis politiques au financement de leurs campagnes électorales.
9. Repenser le financement du développement à travers une large concertation avec les chercheurs et les OSC.
10. Démocratiser l'expansion de l'imposition comme mode d'accès au financement du développement à travers les principes de justice sociale et de discrimination positive à l'égard des populations en détresse.
11. Respecter le principe fondamental de l'égalité des hommes et des femmes dans l'accès aux ressources nationales et aux opportunités d'emploi et de services ainsi qu'à la prise de décision.
12. Procéder à la réforme en profondeur du système de décentralisation du Sénégal à travers l'autogestion participative et populaire sur une base transparente et non partisane.
13. Co-gérer, en étroite coopération avec les syndicats, l'Ecole sénégalaise en veillant à la réforme des programmes en vue d'un enseignement adapté aux priorités et aux besoins, à la construction et l'équipement de salles de classe en nombre suffisant, au recrutement et la formation d'enseignants qualifiés, au soutien à l'éducation non formelle, à l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement de base, à la généralisation progressive de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les universités.

14. Associer les OSC à la conception, la mise en valeur et l'évaluation des politiques de santé publique tout en mettant l'accent sur la prévention, l'éducation, la formation et le recrutement d'un personnel en nombre suffisant.
15. Parvenir à l'autosuffisance alimentaire à travers la promotion des cultures vivrières, la relance de l'exploitation familiale, de l'accès par le monde rural aux crédits, à l'équipement et à la formation, l'aménagement de pistes adéquates de production, la réorganisation des circuits de commercialisation nationale, régionale et internationale.
16. Développer une politique de l'eau suffisamment pratique et ingénieuse pour participer au reverdissement des campagnes et au développement de l'industrie fourragère et agricole en général.